

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 05 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MORLHON LE HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUILHEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

11 Présents : GUILHEN Philippe, BOUSQUIE Jacques, CABRIT Simon, CASSEAU Patricia, CHAMBERT Bernard, GREZILIERES Julie, IMBERT Loïc, JONQUIERES Magali, TRANIER Carole, TROCHON Philippe, VIARGUES BRAVO Stéphanie

0 Procuration :

1 Absent Excusé : VECHAMBRE Muriel

Secrétaire de séance : Mme Julie GREZILIERES

Date de convocation : 27 février 2025

date d'affichage : 06 mars 2025

N° Délibération	OBJET	Décision du Conseil
2025 009	Budget Général (commune) - approbation du Compte Financier Unique 2024 et affectation des résultats,	Approuvée
2025 010	Budget annexe (lotissement Chanteclair/Puech Lande) - Approbation du Compte Financier Unique 2024,	1 abstention
2025 011	Autorisation d'ordonnancement - budget principal 2025	Approuvée
2025 012	Réfection de la toiture de l'école - rénovation de salles de classe et création de toilette supplémentaire : demande de subventions Au Département - nouveau plan de financement,	Approuvée
2025 013	Isolation des murs intérieurs avec réfection du sol de la passerelle et de la bibliothèque : demande de subventions au Département - nouveau plan de financement,	Approuvée
2025 014	Nouvelle redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif - complément de la délibération prise le 12/12/2024,	1 voix contre
2025 015	Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,	Approuvée
2025 016	Autorisation de signer une convention de mise à disposition du domaine public situé sur la base de loisirs - route du lac pour la vente de repas pique-nique à emporter,	1 abstention 2 voix contre
2025 017	Constitution d'une entente entre les communes relative à la mise en place d'un relai petite enfance itinérant.	4 voix contre 7 abstentions